



Accompagnant
Éducatif et Social
Diplôme d'État de niveau 3

La sélection en
quelques mots...

Nombre d'inscriptions en 2019-2020 pour l'ensemble de la plateforme

72 candidats se sont inscrits au total :

- **69 inscrits pour l'IRTS de Franche-Comté**
- **0 inscrit pour l'IFPA Montbéliard**
- **1 inscrit pour la MFR Aillevillers**
- **2 inscrits pour la MFR Mandeure**
- **19 candidats ont passé l'épreuve écrite d'admissibilité et ont été admissibles**
- **63 candidats ont passé l'épreuve orale d'admission**

et **52** ont été admis à entrer en formation.

Répartition des places dans la formation

- Places financées par le Conseil Régional *sous réserve d'être éligible aux critères fixés par la Région.*
- **93 places**
- Cours d'emploi (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, plan de développement de l'employeur)
- CPF de transition professionnelle (ex CIF)
- Financement personnel

Comment bénéficier d'une place financée par le Conseil Régional ?

- 1. Être admis aux épreuves de sélection
- 2. Être éligible aux critères suivants (*critères susceptibles d'être réactualisés chaque année*) :
 - être inscrit(e) à Pôle Emploi au plus tard la veille de l'entrée en formation toutes catégories confondues hors contrat d'avenir
 - ne pas être titulaire d'une qualification professionnelle dans les 2 ans précédent l'entrée en formation sauf CAP Petite Enfance
 - ne pas avoir obtenu un diplôme paramédical et/ou relevant du secteur social
 - ne pas être démissionnaire d'un CDI à temps plein ou partiel dans les 4 mois précédent l'entrée en formation
 - ne pas être en congé parental

Comment s'inscrire sur nos autres sites partenaires ?

- **Retrait et dépôt d'un dossier d'inscription pour les sites suivants :**

- IFPA de Montbéliard
- MFR Aillevillers
- MFR Mandeure

- **Pour les candidats ayant effectué leur inscription sur les sites partenaires, les cours seront répartis entre l'IRTS de Franche-Comté et le site d'inscription.**

Comment s'inscrire à l'IRTS de Franche-Comté et à la MFR Pontarlier, site partenaire ?

■ **Inscription en ligne sur notre site internet www.irts-fc.fr, onglet 'S'inscrire'**

■ **Création de votre espace personnel :**

- saisie de vos données personnelles
- dépôt de votre justificatif d'identité, de votre CV
- **NOUVEAUTÉ 2021 !** dépôt de la déclaration de non-condamnation
- Saisie de votre lettre de motivation
- En cas de dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité,
dépôt du diplôme dispensant
- Paiement en ligne des frais de sélection

NE PAS OUBLIER de télécharger les documents réglementaires depuis votre espace personnel ;
vous y retrouverez la déclaration de non-condamnation à déposer dans votre espace personnel.

Conditions d'accès à la sélection AES

- Aucun diplôme n'est exigé, pour s'inscrire à l'épreuve écrite d'admissibilité
- Les candidats titulaires des diplômes suivants sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Titulaires des diplômes au moins égaux ou supérieurs au niveau IV ; baccalauréat par exemple.
- Diplôme d'Etat d'Assistant Familial (DEAF)
- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS)
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
- BEP Carrières Sanitaires et Sociales (BEP CSS)
- BEP Accompagnement, Soin et Services à la Personne (BEP ASSP)
- Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)
- BEPA option services aux personnes (BEPA SP)
- Certificat Employé Familial Polyvalent suivi du Certificat de Qualification Professionnel Assistant de Vie
- CAP Assistant Technique en milieu familial ou collectif
- CAP Petite Enfance
- CAP agricole "services en milieu rural" (CAPA SMR)
- CAP agricole "services aux personnes et vente en espace rural"
- Titre Professionnel Assistant de Vie (Hors FEPEM)
- Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles (Hors FEPEM)
- ou être lauréats de l'Institut de l'Engagement (anciennement du Service Civique).

Modalités de sélection AES

- **Une épreuve écrite d'admissibilité**

- **Une épreuve orale d'admission**

si le candidat est admissible à l'épreuve écrite.

L'épreuve écrite d'admissibilité

- **Objectif** : Questionnaire d'actualité qui vise à apprécier les centres d'intérêt du candidat et son niveau d'information.
- **Durée de l'épreuve** : 1 h 30
- **Notation** : 1 note sur 20
- **Admissibilité** : avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10 /20
- **Comment** : le candidat doit répondre par écrit, en 1h30, à 10 questions sociales, médico-sociales, économiques ou éducatives.

L'épreuve orale d'admission

■ **Objet : Cette épreuve est destinée à :**

- vérifier que le projet de formation du candidat est en cohérence avec l'exercice de la profession vers laquelle il s'engage, ainsi que les aptitudes et l'appétence pour cette profession, compte tenu du contexte de l'intervention et de la nécessité du contact avec les publics pris en charge
- repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle
- s'assurer que le candidat a pris connaissance des contenus et des modalités de la formation.

L'épreuve orale d'admission

■ Se déroule en 2 étapes :

- **Un écrit préalable à l'entretien, non noté – Durée : 30 minutes**
Un questionnaire ouvert de 2 questions est renseigné par le candidat sur le lieu d'examen.
- **Un entretien individuel noté sur 20 – Durée : 30 minutes avec un jury composé de 2 personnes, 1 formateur et 1 professionnel.**
Présentation de 10 minutes suivie d'un échange avec le jury de 20 minutes.

■ La lettre de motivation, le curriculum vitae déposés dans l'espace personnel ainsi que l'écrit réalisé sur place viennent en support au déroulé de l'entretien.

L'épreuve orale d'admission

- **Lors de l'entretien, les candidats seront évalués au regard des critères suivants :**
 - intérêt pour exercer dans le champ de l'intervention sociale
 - capacité à s'exprimer oralement (capacité à comprendre les questions et à y répondre, qualité de l'expression orale)
 - intérêt et connaissances du candidat pour les problématiques sociales, éducatives et de soins
 - prise de distance et questionnement du candidat face à ces problématiques
 - intérêt pour le projet pédagogique des organismes de la plateforme

Période d'inscription pour la sélection AES

- **Du 9 mars 2021 au 17 mai 2021**
- **Inscription en ligne sur notre site internet www.irts-fc.fr, onglet 'S'inscrire' ou retrait et dépôt d'un dossier d'inscription pour les sites partenaires.**

Sélection 2020-2021

Dates et tarifs des épreuves de sélection AES

■ **Épreuve écrite d'admissibilité : 8 juin 2021**

Tarif : 55 euros

Épreuve orale d'admission : 6 et 7 juillet 2021

Tarif : 75 euros

■ **À NOTER : Sessions éventuelles en septembre pour les apprentis et les cours d'emploi ou places agréées non pourvues lors de la 1ère session**



**Au plaisir de vous retrouver
prochainement.**

**L'équipe Sélection
vous remercie pour votre attention !**